

Image not found or type unknown



Droit associatif sur le conseil d'administration loi 1901

Par **Alca**, le **07/04/2008** à **14:08**

Dans une association loi 1901 dont les statuts stipulent que "les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune attribution pour les fonctions exercées" est -il possible qu'y siège comme membre du C.A. le mari de la secrétaire, laquelle est salariée par l'association ?

Merci.